



# Formulaire d'inscription : Journée piste MC Fleur de Lys Circuit du Bourbonnais – 20-21 Juin 2020 7 séances de 20 min par jour - 90€ la journée

*Cocher la ou les dates auxquelles vous souhaitez participer*

## Formule « J'ai un truc prévu avec ma femme samedi soir » :

- Samedi 20 Juin 2020 : 90€ la journée
- Dimanche 21 Juin 2020 : 90€ la journée

- Formule « Week-end de rêve dans l'Allier »  
Samedi 20 et Dimanche 21 Juin 2020 : 160€ !**

*Tous les champs sont obligatoires, paiement par chèque adressé à l'ordre du MC Fleur de Lys*

### 1) Ze Pilote

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél portable de préférence: ..... N° tél contact en cas d'urgence : .....

e-mail : ..... Né le : .....

N° de permis de conduire ou CASM : ..... Machine : .....

N° de licence FFM : ..... **ou Pass FFM à prendre sur le site de la FFM**

Niveau demandé (entourer) (Attention, pas de catégorie Confirmé !!!) :

**DEBUTANT**

**INTERMEDIAIRE 1\***

**INTERMEDIAIRE 2\*\***

*\*Intermédiaire 1 : Moto classique, moyenne cylindrée (500 CB, ER6, 650 SV), Roadster -750cc, vieille tripe...*

*\*\*Intermédiaire 2 : Pas encore expert, ta moto fait minimum 100 chevaux, cette catégorie est pour toi !*

Contrôle administratif à partir 7h30, 1er roulage 9h00 (Inter2)

95 dB Maxi (contrôle sono sur le circuit)

Aucun remboursement ne sera possible sans certificat médical dans les 30 jours précédent l'événement.

Les enlèvements par des extraterrestres ne sont pas pris en compte sans preuves photographiques.

Les pannes mécaniques non plus, même si vous êtes possesseurs d'une moto italienne ou d'un vieux deux temps qui pue...

Les chèques seront encaissés 1 mois avant chaque manifestation.

Fait à ..... Le .....

Signature du pilote

**A renvoyer à : MC Fleur de Lys, 36 rue du Richefort, 18500 MEHUN SUR YEVRE**

**CONTRAT DE PARTICIPATION**



Il est établi ce contrat entre (nom et prénom du pilote) .....  
comme participant, et le Moto Club Fleur de Lys, représenté par Morgan GOVIGNON -en sa qualité de président-  
comme organisateur.

Le participant s'engage à :

- Prendre connaissance du règlement particulier, du présent contrat, et des règles de sécurités au briefing et à les respecter.
- Utiliser la piste et ses attenants dans les conditions d'utilisation normales (attaque suicide et block pass interdits)
- Renoncer à tous les recours envers le circuit et l'organisateur en cas de survenance d'un sinistre dans l'enceinte du circuit, que ce soit de leur fait, du fait du véhicule utilisé, du fait de la configuration des lieux, du fait d'un tiers ou du fait d'un loueur.
- Appliquer et respecter les décisions des commissaires de piste.
- Etre en possession d'un permis de conduire A ou d'un CASM.
- Etre en possession d'une licence FFM type NET, NCO ou PASS FFM à la journée.
- Etre en possession d'une tenue en cuir (haut et bas), d'un casque homologué, de gants, de bottes ainsi que d'une protection dorsale.
  
- Reconnaître à l'organisateur le droit d'exclure tout participant :
  - Dont l'équipement ne remplirait pas les normes de sécurités
  - Dont le véhicule présenterait un danger au bon déroulement de la journée
  - Déclaré non apte par le médecin du circuit.
  - Dont le véhicule n'aurait pas ses optiques (phares + clignotants) recouvertes par un ruban adhésif
  - Dont les rétroviseurs ne seraient pas démontés
  
- Renoncer à toute consommation d'alcool ou autres substances illicites pendant la journée de roulage.
- Ne pas faire de barbecue dans l'enceinte du circuit et à jeter ses mégots dans les réceptacles prévus à cet effet.
- Surveiller ses accompagnateurs et à faire respecter les règles de sécurité :
  - Ne pas laisser sans surveillance les enfants de moins de 16 ans.
  - Utilisation de pocket-bike, rollers, vélos est formellement interdite dans le paddock.
  
- Autoriser l'organisateur à prendre des photos de la journée et à les publier sur son site web et sur sa page facebook ([motoclubfleurdelys.e-monsite.com](http://motoclubfleurdelys.e-monsite.com)).

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre à tout instant l'évolution des pilotes pour des raisons de sécurité et ce sans remboursement des frais d'inscription.

**Note importante : en raison des modifications des conditions d'assurance de la FFM, les pilotes non licenciés devront obligatoirement souscrire un pass FFM à la journée directement sur le site de internet de la fédération afin d'être couvert pour rouler sur piste.**

**Assurance :** En signant ce contrat de participation, le participant certifie être informé que la couverture assurance est de sa responsabilité (avec obligation de présentation à l'organisateur), constituée d'une couverture Responsabilité Civile délivrée exclusivement par la Fédération Française de Moto, sous forme d'une licence ou d'un 'Pass' à la journée. Toute autre assurance, prise à titre privée, hors FFM, ou en extension d'une garantie routière de l'assurance moto du participant ne sera ni reconnue, ni considérée par l'organisateur et les autres participants aux journées de roulages souscrites.

Fait à \_\_\_\_\_ Date : \_\_/\_\_/\_\_

Signature du Président du MC Fleur de Lys :  
Morgan GOVIGNON

Participant :  
Signature Pilote

**A renvoyer à : MC Fleur de Lys, 36 rue du Richefort, 18500 MEHUN SUR YEVRE**